



© D.Gest



Chasse FDC 32
et environnement
Accompagner - préserver - transmettre

INFOS

Faisan commun

Mai 2024

Depuis 2019, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, dans le cadre de son programme petit gibier propose aux territoires de chasse la mise en œuvre d'opérations faisans sauvages.

À ce jour, trois opérations sont en cours sur le département. Les territoires engagés ont signé une convention de partenariat pour une durée de dix ans avec la FDC 32.

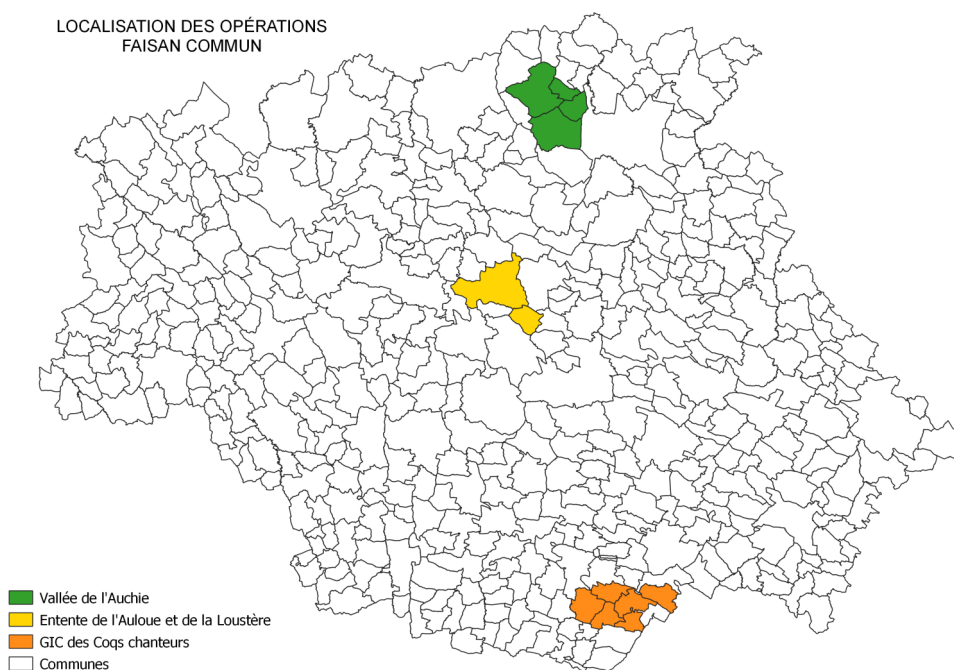
Historique :

En 2019 : les communes de Bézues-Bajon, Monties, Aussois, Sère, Gaujan et Sarcos se regroupent et créent un Groupement d'Intérêt Cynégétique, d'une superficie de 5 500 ha « le GIC des Coqs Chanteurs ».

En 2021 : une 2ème opération se crée sur le secteur de la Lomagne. Ce territoire d'une superficie de 5 000 ha regroupe les communes de Marsolan, Larroque-Engalin, Lagarde-Fimarcon et d'une partie de la commune de La Romieu.

En 2022 : une 3ème opération se monte sur le secteur d'Auch composée des communes de Jégun et de Saint-Lary, d'une superficie de 5 000 ha.

LOCALISATION DES OPÉRATIONS
FAISAN COMMUN



La réussite de ces opérations passe par le respect d'un cahier des charges

Les oiseaux lâchés pendant 3 ans (une cinquantaine d'oiseaux/100 ha sur 3 ans) proviennent de populations de faisans de souches sauvages issus du conservatoire de l'Office Français de la Biodiversité. Le tir du faisane est fermé par arrêté préfectoral pendant 3 ans minimum, jusqu'à l'obtention d'une densité de 5 coqs aux 100 hectares.

Un réseau d'agrains, minimum 1 agrainoir aux 20 ha, doit être installé et entretenu tout au long de l'année. Le piégeage et la chasse des ESOD sont également très encouragés. Et des aménagements : plantation de haie, retard d'entretien des zones enherbées, implantation de cultures faunistiques... sont réalisés en partenariat avec les agriculteurs, les collectivités locales et les particuliers.

Dès lors que les 5 coqs aux 100 hectares sont atteints, et en fonction des résultats des comptages, le nombre d'oiseaux à prélever est établi annuellement par plan de chasse.

Suivi des populations

Chaque début de printemps, un suivi des populations est réalisé selon la méthode de recensement des coqs chanteurs. Chaque observateur couvre une zone d'écoute dont la superficie varie entre 15 et 60 hectares. L'observateur note sur une fiche de comptage la position et l'heure exacte de tout faisan repéré (vu et/ou entendu). A la fin du recensement, les responsables recourent les données recueillies sur les différents secteurs afin d'obtenir une densité de coqs aux 100 ha. Actuellement, entre 250 et 300 personnes (chasseurs et non chasseurs) participent à ce suivi.

Pendant l'été, le service technique de la FDC avec l'aide de membres des sociétés de chasse parcourent le territoire pour évaluer le succès de la reproduction et définir les attributions du plan de chasse.



300
personnes
mobilisées

Superficie comptée

13 700 ha

Résultats

>> GIC des Coqs chanteurs de l'Astarac

Cette année, le comptage au chant a été réalisé le 8 avril sur 4 800 ha, mobilisant 115 personnes. L'orage qui a éclaté en fin de journée a fortement perturbé son déroulement. Les résultats enregistrés sont donc à relativiser.

Après 5 ans de fonctionnement, les résultats sont à la hauteur des objectifs puisque la barre des 5 coqs faisans aux 100 ha a été atteinte, atteignant même 7 coqs/100 ha sur la commune de Monties !

L'échantillonnage des compagnies réalisé en juillet 2023 avait fait ressortir une mauvaise reproduction. L'ensemble des sociétés du GIC ont fait le choix de laisser le tir de l'espèce fermé malgré les bons résultats du recensement des coqs au printemps.

Cette année, en fonction de la réussite de la reproduction, le tout premier plan de chasse avec marquage pourrait être mis en place.

>> Entente des faisans de l'Auloue à la Loustère

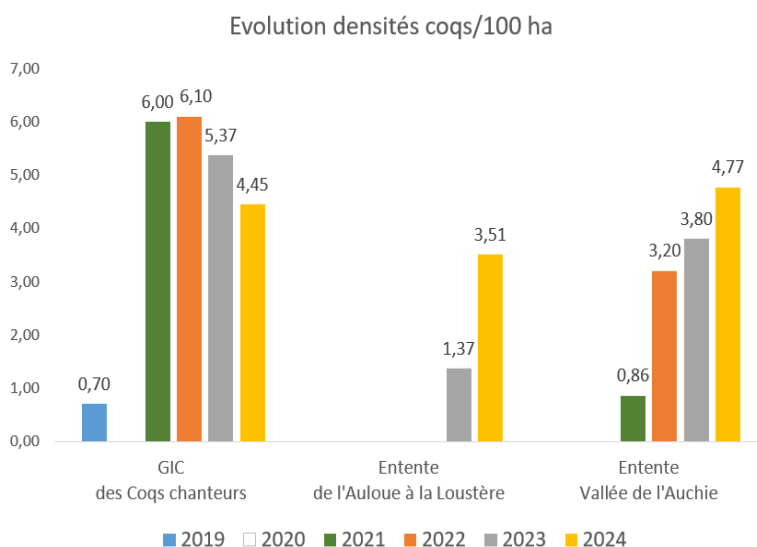
Le comptage au chant a été organisé le 11 avril 2024 sur 3 650 ha.

Sur cette zone, les premières tendances sont également encourageantes. Après deux années, la densité de coqs aux 100 ha est passée de 1,37 à 3,51.

>> Entente Vallée de l'Auchie

Les comptages au chant ont été réalisés les 27, 28 et 02 avril 2024 sur les 113 secteurs soit sur une superficie de 5 200 ha.

Les résultats au bout de 3 années sont très satisfaisants et progressent quasiment sur toutes les communes. A l'échelle de la zone, l'objectif de parvenir à une densité de 5 coqs aux 100 ha est presque atteint. Cette année la densité est de 4,77 coqs aux 100 ha. Seule la société de chasse de Marsolan qui concentre plus de la moitié du territoire (2 600 ha), arrive à dépasser ce seuil (5,62 coqs/100 ha). Les trois autres sociétés de chasse ont une densité qui varie entre 3,7 et 3,9 coqs aux 100 ha.



2020 : comptage au chant non réalisé sur le GIC des coqs chanteurs en raison du Covid-19 / 2022 : Etat initial des populations non réalisé sur l'entente de l'Auloue à la Loustère

En parcourant le terrain, la différence de densité entre les territoires se situe notamment dans l'assiduité des sociétés de chasse à la mise en place d'aménagements, à l'entretien des agrainoirs et à la gestion des ESOD.

Un grand merci aux présidents, aux chasseurs et à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de ces opérations. Rendez-vous cet été pour suivre la réussite de la reproduction.